



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 30 novembre 2021
N°501765/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Gilles Boidevezi
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur de la mer et du littoral de Corse

- OBJET** : commune d'Appietto – zone de mouillages et d'équipements légers dans le golfe de Lava.
- RÉFÉRENCES** : a) article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;
b) avis de la commission nautique locale du 25 novembre 2021 ;
c) votre courrier électronique du 26 novembre 2021.

Par courrier de référence, vous avez sollicité mon avis conforme sur la demande d'autorisation d'occupation temporaire présentée par la communauté d'agglomération du pays ajaccien en vue de la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) qui permettra d'accueillir 141 navires dans le golfe de Lava au droit de la commune d'Appietto.

Après examen du dossier transmis, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ce projet qui vise à répondre à la fréquentation du site en saison estivale tout en préservant les espèces marines protégées dans la mesure où les dispositifs d'ancrage seront adaptés à la nature des fonds marins.

La création de cette ZMEL dans la bande littorale des 300 mètres, qui devra se conformer à l'avis rendu par la commission nautique locale, nécessitera une actualisation du plan de balisage des plages de la commune concernée afin, notamment, de supprimer la zone de mouillage forain s'étendant le long de la côte rocheuse.

Elle devra également s'accompagner de la prise d'un arrêté préfectoral afin d'interdire le mouillage dans le périmètre adjacent à la ZMEL pour tenir compte des effets reports du mouillage. Ce projet de réglementation devra faire l'objet d'une nouvelle consultation de la commission nautique locale.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet Maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur de la mer et du littoral de Corse

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n°331 chrono).